

COMMUNEACTU

Votre **gazette** municipale d'information



15 juin 2026 - N°1



Nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui le premier numéro de votre nouvelle "gazette" municipale COMMUNEACTU. Cette nouvelle publication marque une volonté forte : faire évoluer la manière dont la commune communique avec vous. Par le passé, le "Petit Serriérois" et le bulletin municipal présentaient principalement les actions réalisées ou les décisions prises. Ce nouveau magazine a une ambition différente. Nous souhaitons désormais vous permettre de mieux comprendre la vie communale dans toute sa réalité : les projets en réflexion, les difficultés rencontrées, les contraintes auxquelles la municipalité doit faire face, les solutions étudiées, les arbitrages nécessaires, mais aussi les idées et les perspectives qui construisent l'avenir de notre commune. Car gérer une commune ne se résume pas à annoncer ce qui est déjà fait. C'est un travail quotidien, souvent complexe, qui demande réflexions, échanges, engagement et

parfois même remises en question. Nous avons fait le choix de partager davantage cette réalité avec vous, dans un esprit de transparence, de pédagogie et de proximité. Ce magazine bimestriel a donc été pensé comme un véritable outil de dialogue. Vous y retrouverez des dossiers détaillés sur les projets en cours, l'avancement des travaux et des réflexions municipales, mais aussi des explications accessibles à tous afin que chacun puisse mieux comprendre les enjeux locaux, même les plus techniques. Nous souhaitons également donner une place importante à la participation citoyenne. Les commissions municipales, les consultations, les appels à contribution et les initiatives locales y seront régulièrement présentés car nous sommes convaincus que la vie de notre commune se construit avec ses habitants et non uniquement pour eux. Vous trouverez aussi dans ces pages : des réponses aux questions des habitants ; des informations pratiques sur les outils numériques de la commune (Illiwap, Facebook, site internet, etc.); l'agenda des événements et manifestations des 60 jours à venir; l'état civil et les informations utiles du quotidien.

À travers cette nouvelle formule, notre objectif est simple : créer un lien plus vivant, plus transparent et plus participatif entre la municipalité et les habitants. Parce qu'une commune forte est avant tout une commune où chacun peut comprendre, s'informer, échanger et prendre part à la vie collective.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Pascale VERSAUD (Maire)

À LA UNE Après seulement 3 mois, voici les premières nouvelles...

Lors de la passation de mandat, plusieurs dossiers étaient déjà bien avancés, notamment la démolition de la maison Chaleyssin, la sécurisation des falaises, la future station d'épuration, le litige avec le restaurant du Point Vert, l'espace cyclotourisme au Point Vert.

Retrouvez ces points page 2.

UN POINT FINANCES IMPORTANT

Pour la section fonctionnement, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, affiche des recettes de **1 913 532€** (dont 428 342 € de report du résultat de l'année précédente) et des dépenses de **1 136 021€** soit un résultat de **777 511€** (349 169 € si on isole le report). Une partie de cette somme, **312 944€** a dû être transférée à la section investissement afin de combler le déficit d'investissements. En 2026, la section investissement va être fortement impactée par une tranche de travaux liée à la sécurisation de la falaise. À cela s'ajoute des travaux divers engagés aboutissant à un **déficit prévisionnel de 655 000€**.

C'est pour cela qu'un emprunt est envisagé et qu'il faut consolider notre résultat de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses). Cela est primordiale pour permettre de financer de nouveaux projets et aussi de maintenir nos infrastructures existantes en bon état.

Lors de notre dernier conseil municipal du 28 avril 2026 et le vote du budget 2026, nous avons adopté à l'unanimité une **augmentation modérée des impôts locaux**.

L'évolution de **5 %** des recettes de ce poste (qui représente 30 % des ressources de fonctionnement) vise, d'une part à compenser une baisse significative des allocations compensatrices versées à notre commune par l'État et d'autre part à pouvoir honorer les engagements financiers pris sur des projets en cours et ceux à venir.

Concernant les dépenses de fonctionnement, un sondage est en cours concernant l'utilité du panneau lumineux, le contrat de location de ce dernier arrivant à échéance. Par ailleurs, nous avons rationalisé les moyens de communication avec les habitants : abandon du sempiternel bulletin annuel au profit d'un bimestriel d'information complet qui se substitue aussi au Petit Serriérois.

D'autres études sont en cours afin d'alléger les dépenses (énergie, entretien, contrats de location, etc.).

Retrouvez aussi ce feuillet en version numérique sur **mairieserrieresdebriord.fr**



Mairie de Serrières de Briord



MAISON «CHALEYSSIN»

Nous avons décidé de stopper la démolition pour plusieurs raisons. Le coût de la démolition est très important et il est nécessaire de prioriser les dépenses. Ce projet a visiblement heurté de nombreux habitants (dont les plus anciens) qui ne comprennent pas le bienfondé de la disparition d'une bâtisse quasi «historique» en unique contrepartie d'une poignée de places de parking et d'un hypothétique gain de place pour la circulation et les piétons. Certains avaient même pour projet une pétition visant à conserver et réhabiliter cet édifice. De notre côté nous étudions la pertinence réelle du projet entrepris par le conseil sortant. Principalement, l'étranglement est surtout au niveau du dernier tatoueur installé au village. Et, pour améliorer la sécurité des piétons, nous envisageons de créer un accès aux commerces par la rue du Canal qui deviendrait une voie piétonne, une réglementation et une signalétique seraient mises en place.

SÉCURISATION DE LA FALAISE

Les travaux prévus doivent se réaliser sur 3 ans plus 2 années conditionnelles.

La première phase a eu lieu de septembre à décembre 2025 et le chantier reprendra en septembre de cette année. Malheureusement, la société qui réalise les travaux, réclame le paiement de frais supplémentaires dont 1/3 correspond à l'immobilisation du chantier liée aux intempéries. Nous avons donc demandé la vérification des autres postes de cette facture et vérifions le cahier des charges avec le bureau d'études du projet.



GLOBAL ANNONCÉ DES TRAVAUX : 2 398 230.99€ht
ENGAGEMENT COMMUNE : 25%
DÉPASSEMENT ACTUEL EN NÉGOCIATION : 74 000€ht



EAUX USÉES / STATION D'ÉPURATION

Encore un gros sujet et nous ne pourrions pas y échapper.

L'installation actuelle n'est plus en adéquation avec le nombre d'habitants de la commune. Voilà plusieurs années que l'étude a été lancée avec des solutions, des emplacements différents et des coûts variants d'un projet à l'autre (naturel ou mécanique). La municipalité vient d'être mise en garde par les services Ain-Aval, la DREAL, la Préfecture et le Département sur ce sujet. Si nous ne prenons pas de décision cette année, nous passerons à côté de subventions importantes dont une de 50% du montant de la facture. On parle d'un projet de **2 à 3 millions d'euros**.

À ce stade, il y a donc urgence! Nous avons demandé au bureau d'études de terminer l'étude de la solution naturelle (phytoépuration dit aussi lagunage planté de roseaux) et nous nous réunirons tous en juin afin de prendre la décision finale.

LE POINT VERT CET ÉTÉ - RESTAURANT ou NON...

L'affaire a été portée devant le **Tribunal de Commerce**. La délibération a eu lieu le 4 mai et le gérant doit quitter les lieux, payer ses loyers et redevances ainsi que les meubles de cuisine «disparus». Le gérant a la possibilité de faire appel jusqu'au 31 mai 2026. Sans nouvelles après cette date, nous confirons l'exécution de la décision au Commissaire de justice pour **l'expulsion et le remboursement des sommes dues**. Pour le moment il est difficile de prévoir une activité pour cet été, le bâtiment nécessitant des travaux. Nous travaillons donc sur une solution alternative pour que le Point Vert ne reste pas «sans vie».



VÉLO-TOURISME AU POINT VERT

Extension du Camping par une zone cyclotourisme : les travaux devaient démarrer au printemps 2026 mais ont été stoppés suite à une «mésentente» entre la municipalité sortante et la Communauté de Communes qui aurait pu supporter la quasi-totalité des coûts du projet. Nous avons relancé le sujet avec la CCPA et la CNR et cette fois-ci, tous les participants étant d'accord, les travaux devraient commencer cet automne.

FEU D'ARTIFICE du POINT VERT

La municipalité ne participera pas à l'organisation et aux frais liés au feu d'artifice 2026 pour les raisons suivantes :

- En mars (date de la mise en place du nouveau conseil municipal) il était déjà trop tard pour effectuer la totalité des démarches liées à la sécurité des visiteurs et villageois (préfecture, gendarmerie, pompiers, etc.)

- Les volontaires sont chaque année de plus en plus difficiles à trouver.

- La dépense aurait été trop importante et à éviter en 2026 au vu des autres frais engagés. On parle ici d'environ **27 680€** (chiffre de 2023) sans aucune retombée économique réelle identifiable pour le village et ses commerces.

- La convention CNR (désignant le gestionnaire du Point Vert) se termine en juin. Lors d'une rencontre avec la **CCPA** et la **CNR**, nous nous sommes cependant entendus sur une nouvelle convention confiant la gestion à la municipalité. Celle-ci sera soumise à approbation lors du prochain conseil municipal.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plusieurs chantiers engagés

1- Transition écologique : mieux maîtriser l'énergie

La commune a récemment constaté une importante surconsommation énergétique dans plusieurs bâtiments communaux. Certaines situations illustrent ces dysfonctionnements : en période hivernale, il est parfois nécessaire d'ouvrir les fenêtres de la salle des associations, de la salle des fêtes ou encore du périscolaire afin d'obtenir une température supportable. Des études sont actuellement en cours pour identifier précisément l'origine de ces anomalies et engager les solutions adaptées. L'objectif est de réduire durablement la consommation énergétique tout en maîtrisant les dépenses de la collectivité.

2- Cimetière communal : des aménagements programmés

Le cimetière communal fait également l'objet de plusieurs projets d'aménagement. Le columbarium ne disposant plus que d'une seule place disponible, la municipalité prévoit la commande prochaine d'une douzaine de caves-urnes afin d'anticiper les besoins futurs. Le jardin du souvenir sera également mis aux normes avec l'installation d'une grille destinée à empêcher les cendres de rester en surface. Une plaque permettant d'inscrire les noms des défunts y sera installée. Enfin, une haie sera plantée à l'automne de part et d'autre du portail d'entrée dans le cadre du futur aménagement des espaces dédiés aux cavurnes.



3- Collaboration avec la commission SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIC.

En complément du travail de la commission sécurité sur les abords de l'école, une étude de faisabilité est en cours pour un projet de parking réservé aux enseignants. Le but étant de libérer des places pour les parents aux horaires scolaires.



COMMISSION JEUNESSE

Les jeunes de la commune ont été invités à échanger autour de leurs idées et attentes pour mieux vivre à Serrières. De cette rencontre est ressorti un besoin fort : disposer d'un lieu dédié où ils pourraient se retrouver et partager des projets. La commission poursuit donc sa réflexion autour de la création d'une salle des jeunes. L'objectif est d'associer pleinement les jeunes à ce projet, aussi bien dans la communication que dans l'organisation et la définition des règles de fonctionnement afin de favoriser autonomie et responsabilisation. Parallèlement, plusieurs démarches sont en cours pour préparer les locaux et définir un cadre adapté. Un groupe WhatsApp a également été créé afin de faciliter les échanges et recueillir les idées des jeunes.

PRÉSERVATION RIVIÈRE & CASCADES

Dans le cadre des travaux menés autour de la préservation du cours d'eau, plusieurs échanges ont été organisés avec les différents acteurs concernés. La commune a notamment pris contact avec l'équipe de canyoning intervenant sur le secteur. Celle-ci a confirmé disposer des certifications et autorisations nécessaires pour exercer son activité. Les encadrants sensibilisent également les pratiquants au respect du milieu naturel et utilisent des points d'ancrage spécifiques afin de limiter l'impact sur l'environnement. Les professionnels se montrent par ailleurs favorables à un encadrement strict des pratiques non autorisées. Des échanges ont également eu lieu avec l'association Rivières Sauvages, qui a



rappelé la richesse écologique du site. Le secteur est classé **Espace Naturel Sensible** jusqu'au niveau des jardins, tandis que la rivière bénéficie du label **Site Rivières sauvages** entre le Tréfond et la cascade de L'Avent. Les services en charge de la biodiversité ont, de leur côté, indiqué que la pratique encadrée du canyoning ne représentait pas la principale source de nuisance pour le milieu naturel. Les problématiques les plus importantes concernent davantage certains comportements irrespectueux tels que: dépôts de déchets, baignades avec produits solaires ou encore non-respect des lieux.

Afin de préserver ce site naturel, la commune mettra prochainement en place un affichage rappelant l'interdiction des barbecues et les règles élémentaires de respect et de propreté. Ces panneaux seront installés au niveau du parking de la bascule et à l'entrée du chemin d'accès. Des rondes de gendarmerie devraient également être organisées afin de renforcer la prévention et le respect de la réglementation.



ÉCOLE : UN DIALOGUE CONSTANT POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

La municipalité poursuit son travail en étroite collaboration avec l'équipe enseignante afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour les élèves de notre école. Parmi les sujets abordés lors des derniers échanges, plusieurs actions concrètes ont été actées. La reconduction de certaines activités scolaires, notamment la piscine, la voile, l'aviron ainsi que le dispositif PSC1, a été confirmée. La participation de l'école aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai est également maintenue. Concernant le matériel et les équipements, plusieurs points sont à l'étude. Un suivi est engagé sur le matériel informatique afin de garantir son bon fonctionnement et sa mise à jour. Des travaux et petits aménagements ont également été recensés pour

améliorer le quotidien de l'école. Sur le plan budgétaire, la commune continue d'accompagner l'établissement dans ses besoins pédagogiques. Le budget alloué permettra notamment l'acquisition de fournitures, de supports pédagogiques et de matériel éducatif. La municipalité reste pleinement mobilisée aux côtés des enseignants et des familles pour garantir un cadre d'apprentissage de qualité à l'ensemble des enfants.

RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Porte ouverte le 23 juin (à partir de 16h45)

La commune, en partenariat avec l'école, le restaurant scolaire et le périscolaire, organisera une journée porte ouverte le 23 juin. Ce moment d'échange permettra aux familles de découvrir les locaux, de mieux connaître le fonctionnement des différents services qui accompagnent les enfants au quotidien et de rencontrer les équipes qui œuvrent tout au long de l'année. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de renforcer le lien entre les familles, l'école et les services municipaux tout en valorisant le travail réalisé auprès des enfants.



Enquête en ligne

Afin de recueillir l'avis des familles et de mieux répondre aux attentes de chacun, une enquête en ligne concernant le restaurant scolaire a été proposée. Cette démarche a permis de recueillir les retours des usagers sur le fonctionnement du service, son organisation et les pistes d'amélioration possibles. Les résultats de cette consultation viennent nourrir la réflexion engagée par la municipalité afin de poursuivre l'amélioration de ce service essentiel à la vie quotidienne des familles et les enfants.

CITY-STADE, UNE DEMANDE ANCIENNE...

La commune poursuit la réflexion autour de la création d'un city stade mutualisé avec l'école, le périscolaire et le restaurant scolaire afin d'optimiser les usages et de créer un espace adapté aux enfants et aux jeunes. Le projet est actuellement étudié en concertation avec l'équipe éducative afin de définir les besoins et les aménagements nécessaires. La municipalité travaille également sur les possibilités de financement via des demandes de subventions.



VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION LOCALE / SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIC une commission active entre animation du village et sécurité publique



La commission **animation, événements village, vie associative et tranquillité/sécurité publique** poursuit ses travaux avec le double objectif de dynamiser la vie locale tout en veillant à la sécurité des habitants et des équipements communaux.

DES ANIMATIONS APPELÉES À SE PÉRENNISER

Parmi les actions récemment menées, le «troc aux plantes» a rencontré un vif succès auprès des habitants et l'événement devrait désormais s'inscrire durablement dans le calendrier communal. Ce rendez-vous convivial favorise les échanges entre riverains tout en valorisant les initiatives locales. Le fleurissement du village a également suscité de nombreux retours positifs. L'opération sera reconduite l'année prochaine avec l'ambition d'associer encore davantage les habitants à cette démarche d'embellissement du cadre de vie.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES ASSOCIATIONS

Réunie à plusieurs reprises ces derniers mois, la commission s'est structurée autour de groupes de travail chargés de réfléchir à la faisabilité de futurs événements et aux besoins de la commune. Des rencontres ont débuté et se poursuivent avec l'ensemble des associations. Les premiers échanges ont déjà permis de mettre en avant le dynamisme du tissu associatif et l'engagement des bénévoles. Les discussions ont également porté sur une optimisation des coûts liés aux activités et aux équipements. Ces réunions ont toutefois mis en lumière certaines difficultés, notamment des malfaçons concernant des travaux réalisés lors du précédent mandat. Des reprises devront être engagées et un travail de priorisation des interventions est actuellement en cours. Le dialogue avec les associations se poursuivra dans les semaines à venir.

SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENTS : DES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES

La commission travaille également sur plusieurs dossiers liés à la sécurité publique et aux équipements communaux. Un diagnostic est mené concernant les sols des aires de jeux de l'école. Lors du contrôle réglementaire réalisé en août 2025, ceux-ci ont été **déclarés non conformes**. Faute d'intervention jusqu'à présent, la commune doit désormais engager les travaux nécessaires afin de garantir la sécurité des enfants. Par ailleurs, plusieurs équipements de jeux, bien que toujours conformes, ont fait l'objet de réserves en raison d'un manque de maintenance. Une remise à niveau doit être réalisée dans les meilleurs délais. Enfin, une opération de maintenance du système de vidéosurveillance a récemment été effectuée après la détection d'une anomalie.

ABORDS DES ÉCOLES : APPEL AU CIVISME !

Madame le Maire a confié à Kevin Fady, conseiller municipal, une délégation concernant la sécurité aux entrées et sorties des écoles. Depuis plusieurs semaines, un travail de sensibilisation est mené sur le terrain avec l'appui et les conseils de la gendarmerie afin de rappeler les règles de sécurité et de prévenir les risques d'accidents. La municipalité constate toutefois que de nombreux parents continuent de stationner en dehors des emplacements prévus, malgré la présence de places disponibles à proximité. Les élus rappellent qu'un léger temps de marche supplémentaire permettrait d'assurer davantage de sécurité pour les enfants et les familles, notamment aux heures d'affluence.



FAUCARDAGE AU POINT VERT

Ces travaux consistent à couper les herbes invasives à leurs racines et à les évacuer. Il faut savoir que la position de Serrières sur l'intérieur d'un méandre du Rhône où le courant est quasi nul en fait la rive la plus touchée lors des grosses chaleurs qui favorisent la croissance. Cette opération a pour but de garantir le bon écoulement des eaux, d'éviter un étouffement du cours d'eau lié aux problèmes d'excès de matière organique et de permettre la navigation. La CNR apporte son soutien technique et financier aux communes de Serrières et de Montalieu. L'opération sera réalisée **autour du 22 juin**.

Répartition des coûts : CNR 50%, Serrières 25% et Montalieu 25%.



COMMUNICATION NUMÉRIQUE



1- La commune a fait le choix d'adopter l'application Illiwap afin de proposer un moyen d'information simple, rapide et accessible à tous les habitants. Ce choix répond à une volonté de ne pas dépendre uniquement des réseaux sociaux et de garantir un accès plus large aux informations communales. Illiwap est très simple. Il n'est pas nécessaire de créer un compte, de donner son adresse mail ou de publier quoi que ce soit. Une fois l'application installée, il suffit simplement de sélectionner la commune de Serrières-de-Briord pour recevoir uniquement les notifications de la mairie, sans publicité et sans messages inutiles. C'est le moyen de rester informé sans devoir utiliser Facebook.

2- Concernant la présence de la commune sur **Facebook**, deux pages existent actuellement, l'administrateur de l'ancien mandat n'ayant pas souhaité céder l'administration de la page créée lors du précédent mandat. Nous sommes dans l'attente d'un retour de la préfecture concernant les démarches à entreprendre pour régulariser cette situation.

AU VILLAGE DANS LES 8 PROCHAINES SEMAINES

sam. 21 juin 08:00 — 09:30

— Brioches de l'Echo du Nant. Sous les Halls

ven. 26 juin 11:00 — 18:00

— Kermesse du Sou des Écoles

sam. 27 juin 14:00 — 18:00

— L'Association Amicale des boules de LA PERNAZ vous invite au boulodrome. Jeux ouverts à tout public.

sam. 11 juil. 19:00 — 23:00

— Tournoi de Tennis / limite d'inscription : 06 juillet

mar. 14 juil. 09:00 — 18:00

— FCSV - Vente de tartes Halles de la Mairie

jeu. 06 août 12:00

— 35° Raid Rhône Saône Aéroglisseurs au Point Vert

sam. 08 août 10:00 — 18:00

— FCSV - Concours de pétanque au boulodrome

ven. 21-dim. 23 août 19:00 — 23:00

— Optimistic Festival - Électro au Point Vert

ÉTAT CIVIL



Naissances

Ange RAVAT 27 janvier 2026

Elsa PHILIPPE-JANON 23 décembre 2025

Victoria FADY 28 février 2026

Eliott GRZYWACZ 8 mars 2026

Nino DAUVERGNE 14 mars 2026

Alessio LI CAUSI BELLET 8 mars 2026

Kayron ANCELLY LAURET 21 mars 2026

Charlie MENDEZ PIOLAT 1 avril 2026

Giulia RAVAT 5 mai 2026

Boudouin CUSIN 24 avril 2026



Décès

Patricia FREIDINGER 11 janvier 2026

Patricia DUVERT 8 janvier 2026

Marie-Louise GUIGO 10 janvier 2026

Martin AVOGADRO 20 janvier 2026

Michel BONNET 23 décembre 2025

Antoni GRAZIA 6 décembre 2025

Thierry DEPEYRE 7 février 2026

Christian TISSOT 4 mars 2026

Jacky MARTIN 22 décembre 2025

Antoine DE LA ACUNCION 11 avril 2026



Unions

Thierry, Laurent PIZZOL et Nathalie, Joséphine, Andréa LANDOIS

Mariés le 16 mai 2026

Estelle MASSE et Gaspard, Rémi, Robert GUILLEMIN

Pacsés le 16 mai 2026

CONTACTER LA MAIRIE

lundi et jeudi **08h30 - 11h30**

mardi et vendredi **13h30 - 18h00**

mercredi **fermeture**

samedi (semaines impaires) **08h30 - 11h30**



04 74 36 70 04

contact@mairie-serrieresdebriord.fr